

Rapport d'activité

20

07

Scam*

sommaire

- p. 2 Éditorial du Président
- p. 3 Éditorial du Délégué Général

p. 5 1 Les auteurs de la Scam

- Les nouveaux auteurs membres de la Scam
- Les auteurs membres de la Scam

p. 9 2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

- Les déclarations
- Les perceptions brutes en 2007
- Les répartitions brutes en 2007
- Le solde des droits à répartir au 31 décembre 2007

p. 21 3 Les actions culturelles et sociales de la Scam

- Les comptes des activités culturelles et sociales en 2007
- L'action culturelle
- L'action sociale

p. 27 4 Les actions professionnelles

- Les actions en faveur du droit d'auteur
- Les actions en faveur de la relation auteurs

p. 35 5 La gestion de la Scam en 2007

p. 38 Scam Belgique

p. 40 Les commissions

Annexe 1 / Comptes de l'exercice 2007

Annexe 2 / Perceptions et répartitions 2007

**Annexe 3 / Organismes ayant bénéficié de concours
sur trois ans consécutifs**

Annexe 4 / Représentation de la Scam en France et à l'étranger

éditorial du président

Chiffres à l'appui, la Scam se porte bien puisque votre société a perçu plus et conséquemment réparti plus ; ce « plus » ce sont les auteurs qui en sont les premiers bénéficiaires comme il est naturel dans le cadre de la gestion collective de nos droits.

Cependant, ce constat statistique satisfaisant à la lecture d'un bilan, ne reflète pas la réalité de la situation actuelle, évolutive et incertaine. Les auteurs sont aujourd'hui confrontés à la diffusion massive de leurs œuvres sur les réseaux numériques, majoritairement détenus par des groupes industriels puissants et internationaux. Ces groupes ne cessent de contester le bien fondé du droit d'auteur et exercent auprès des gouvernements européens, un lobbying constant. En son temps, la spécificité culturelle française a permis d'établir un pare-feu solide face aux appétits de ces groupes qui ne désarment pas.

Ne les laissons pas mettre la main sur le droit d'auteur comme ils l'ont fait sur la lumière au moment de l'invention de l'ampoule électrique. En passant de la bougie à l'électricité, la lumière est devenue une production industrielle pour tous, il n'en va pas de même du droit d'auteur : sa diffusion est la lumière de la diversité qui ne saurait devenir industrielle.

C'est bien par la diversité de ses programmes et en son périmètre actuel que le service public de Télévision doit se distinguer en proposant sur chacune de ces cinq chaînes des programmes (fictions et documentaires) de nature à rassembler à des heures de grande écoute des publics différents et divers. Il ne s'agit donc plus de fédérer au même moment un public massif pour répondre aux exigences des annonceurs qui se satisfont uniquement du plus grand nombre.

Il s'agit bien de « travailler » la diversité des publics en tenant compte de leurs spécificités et en proposant donc des programmes qui satisfassent pleinement à la devise du service public : « divertir, informer, cultiver ». Cette trilogie programmatique, la Scam et la Sacd l'ont défendue ensemble devant la commission Copé. Ensemble nos deux sociétés ont élaboré une plate-forme commune. Ensemble nous avons plaidé pour un financement pérenne du service public. Ensemble nous avons signé un accord de coopération afin de mettre en commun les moyens les plus efficaces pour défendre le droit d'auteur.

Guy Seligmann Président de la Scam

éditorial du délégué général

La Scam compte à ce jour plus de 25 000 auteurs appartenant aux différents domaines qui alimentent son répertoire. La singularité et la force de la société sont de réunir au sein d'une même maison les auteurs de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, des images fixes. L'assemblée générale annuelle est l'occasion de rendre compte de l'activité de votre société, placée sous l'autorité de votre conseil d'administration, et avec le concours de l'ensemble des services administratifs.

Votre Société, gérée par des auteurs que vous avez élus, a ses exigences : équité entre les auteurs, efficacité, transparence des tarifs et des mécanismes de répartition, soutien à la création au travers de son action culturelle. Sur le plan économique, la Scam, en 2007, a été sur tous les terrains et ses perceptions ont ainsi progressé de 11 %, ce qui les porte à 70 millions d'euros. Pour maintenir et affirmer sa vitalité, la Scam mène plusieurs chantiers, en interne et en externe. En interne, elle poursuit sa mise à niveau informatique en application du nouveau mode de répartition des droits audiovisuels qui a permis d'accélérer les répartitions ; ainsi, le premier trimestre 2007 a-t-il pu être réparti en novembre de la même année au lieu de février 2008. C'est ce même effort qu'il faudra prochainement entreprendre pour les droits radiophoniques, avec la mise en place d'un nouveau barème dont vous débattrez lors d'une assemblée générale en fin d'année. Enfin, la consécration en 2007 de la gestion par la Scam des droits secondaires des journalistes, avec la conclusion d'accords les concernant en propre avec France Télévisions et l'Ina, consolide la gestion collective et ouvre une nouvelle phase de développement pour votre société.

En effet, la singularité de la Scam vient de ce que sa dynamique est fondée sur « l'affectio societatis », un vouloir vivre ensemble exprimé par des auteurs issus d'horizons divers, en vue d'un objet commun ancré au plus profond de chacun, et cette diversité et ce renforcement sont particulièrement bien venus au moment même où la « société de l'information » qui se déploie à grande vitesse avec les prestataires de l'internet n'en finit pas de défier les titulaires de droits. Nous avons donc engagé avec les pouvoirs publics un dialogue permanent nous permettant d'être une force de propositions pour défendre le répertoire de la Scam et ses auteurs. A titre d'exemple, les travaux de la Commission Olivennes ont abouti en novembre 2007 à un accord interprofessionnel sur la lutte contre le téléchargement et pour le développement des offres légales des œuvres.

Enfin, le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique réfléchit, avec la participation active des professionnels dont toutes les sociétés d'auteurs, aux droits et obligations des prestataires de l'internet, en vue de proposer un régime de responsabilité mieux adapté à la réalité de leur activité et régulant mieux la diffusion des œuvres car ce sont toujours les périls découlant d'une circulation sauvage des œuvres numérisées qui accaparent notre attention.

Plus que jamais la propriété intellectuelle, la gestion des droits des auteurs et les sociétés en charge de leurs intérêts professionnels et patrimoniaux doivent s'adapter à l'évolution de la diffusion des œuvres sur de multiples media ; dans la société de l'information, les auteurs et leurs sociétés doivent s'unir et conjuguer leurs efforts pour faire face aux défis d'un monde sans frontière en pleine mutation.

C'est bien pourquoi il a paru nécessaire à votre conseil d'administration de coopérer plus activement avec la Sacd, sa société sœur en audiovisuel notamment, de rassembler leurs forces pour mener des réflexions concertées et des actions communes pour la défense du droit d'auteur. La coopération se développera autour de 3 axes principaux :

- la collaboration en vue de négocier avec les opérateurs offrant un accès individualisé aux œuvres de leurs répertoires,
- la constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir aux actions communes à entreprendre pour une gestion des droits plus efficace encore,
- des actions communes en matière d'action culturelle, de communication et de défense professionnelle des auteurs (actions auprès des pouvoirs publics, aides à la formation, actions dans les festivals, développement d'une action européenne et internationale...).

Oui, nous traversons toujours une période de profondes mutations mais l'avenir n'est pas irrémédiablement bouché, des pistes nouvelles se font jour. Il appartient à la Scam de toujours anticiper, et réfléchir aux actions à entreprendre pour défendre la création.



Les auteurs de la Scam

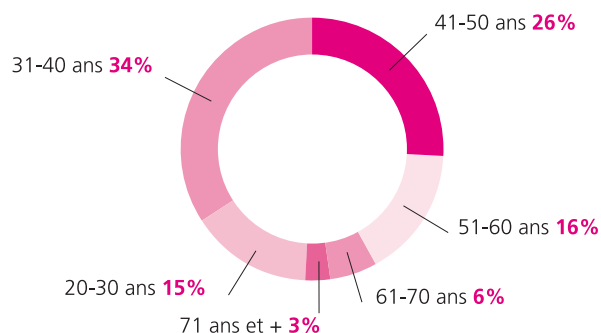
Plus de 25 600 auteurs au 31 décembre 2007
Plus de 2 000 nouveaux membres en 2007

1 les auteurs de la scam

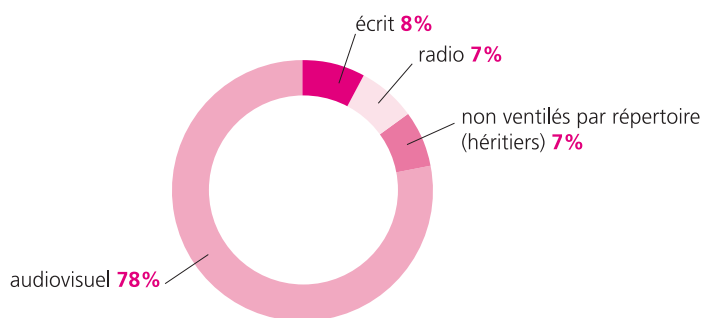
les nouveaux auteurs membres de la scam

En 2007, la Scam a accueilli **2 109 nouveaux associés**, dont 162 au sein de notre bureau belge, 17 pour notre bureau canadien et 151 héritiers, représentant une progression des adhésions de plus de 43 % par rapport à 2006. Cette hausse est notamment due à l'adhésion de 715 journalistes, suite à la signature des accords entre la Scam et France Télévisions, le 3 Mai 2007, relatifs aux droits des journalistes permanents.

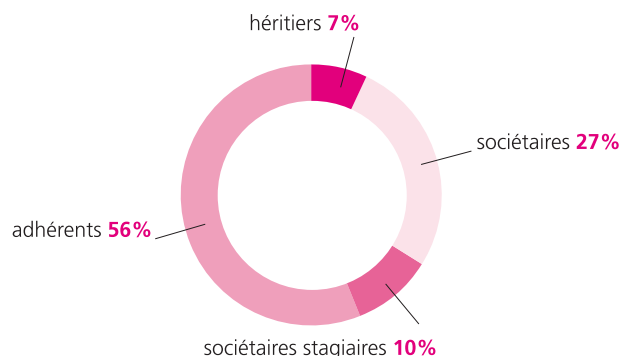
Ventilation des nouveaux membres par tranche d'âge



Ventilation des nouveaux membres par répertoire



Ventilation des nouveaux membres par grade

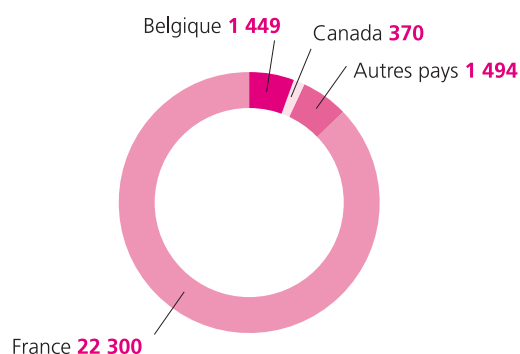


1 les auteurs membres de la Scam

Au 31 décembre 2007, la Scam regroupe **25 613 auteurs**, dont 1 449 membres de notre bureau belge et 370 membres de notre bureau canadien. Ce chiffre tient compte des 2 109 nouveaux membres, auteurs ou héritiers d'auteurs décédés.

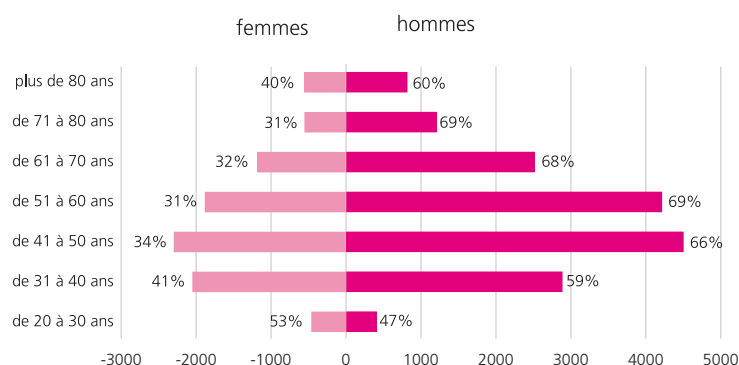
13 % des auteurs membres de la société ont une nationalité autre que française.

La nationalité des auteurs membres de la Scam



Ventilation des membres par sexe et par tranche d'âge

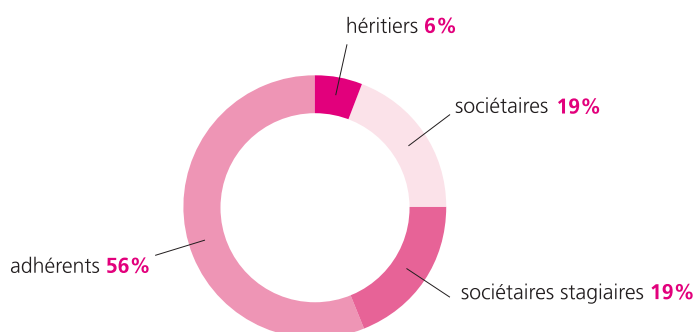
La population des auteurs de la Scam est constituée de 65 % d'hommes et 35% de femmes.



Ventilation des membres par grade et répertoire

	Sociétaires	Sociétaires stagiaires	Adhérents	Héritiers	Total	% des membres	% des voix aux A.G.
audiovisuel	2 771	3 086	10 962		16 819	65,66	60,91
télévision	2 483	2 778	10 358		15 619	60,98	55,24
œuvres institutionnelles	171	171	243		585	2,28	3,16
œuvres électroniques	117	137	361		615	2,40	2,49
images fixes	107	72	77		256	1	1,70
radio	556	839	2 098		3 493	13,63	13,34
écrit	1 400	971	1 188		3 559	13,89	22,56
presse	297	170	50		517	2,02	4,36
littérature	1 103	801	1 138		3 042	11,87	18,20
non ventilés par répertoire (héritiers)				1 486	1 486	5,80	1,67
héritiers représentés				1 023			1,15
total	4 834	4 968	14 325	1 486	25613		

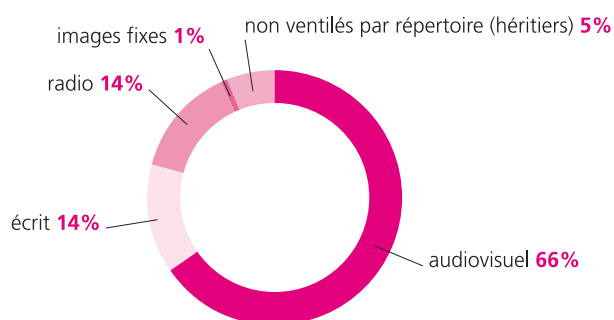
Ventilation des membres par grade



Variation par rapport à 2006 :

- sociétaires : + 13,02 %
- sociétaires stagiaires : + 4,41 %
- adhérents : + 9,07 %
- héritiers : + 11,31 %

Ventilation des membres par répertoire



Variation par rapport à 2006 :

- audiovisuel : + 10,77 %
- écrit : + 5,02 %
- radio : + 16,24 %
- images fixes : 0,00 %
- héritiers : + 11,31 %

2

Le répertoire, la perception et la répartition des droits

32 691 nouvelles œuvres audiovisuelles déclarées
Des perceptions en progression de 11,03 % à 70,9 M€
Des répartitions en progression de 10,40 % à 65,2 M€

2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

A/ L'exploitation du répertoire de la Scam

Exploitation des œuvres télévisuelles

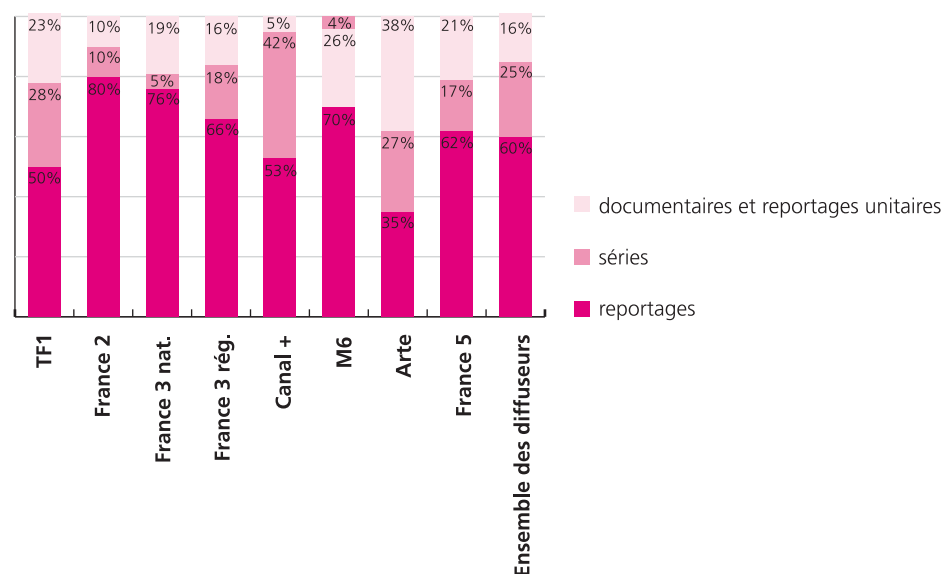
Les déclarations

Au cours de l'année 2007, **32 691 nouvelles œuvres ont été déclarées pour des exploitations télévisuelles**, toutes chaînes confondues, dont 567 en Belgique et 245 au Canada. Ces déclarations concernaient essentiellement les années d'exploitation 2006 (13 366 œuvres) et 2007 (13 717 œuvres). Globalement, les œuvres déclarées en 2007 sont en progression d'environ 18 % par rapport à 2006.

Les 13 366 déclarations audiovisuelles reçues en 2007 pour l'année d'exploitation 2006 représentent environ 41 % de l'ensemble des déclarations reçues en 2007. Sur ces 13 366 déclarations, 55,48 % sont parvenues après le 31 mars 2006, dont 20,28 % concernaient le premier semestre 2006. Compte tenu de l'avancement du calendrier des répartitions, il est donc de plus en plus important pour les auteurs de faire parvenir leurs déclarations à la Scam dans les meilleurs délais, permettant d'accélérer les analyses et le versement des droits.

Classement des œuvres télévisuelles par catégorie sur les chaînes hertziennes

(canaux numériques inclus)



La Scam applique le barème voté lors de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2005 aux œuvres audiovisuelles diffusées depuis le 1^{er} janvier 2006. La juste correspondance entre le genre de l'œuvre proposé par l'auteur lors de sa déclaration et le genre validé par le conseil d'administration s'est encore confirmée en 2007.

La moyenne des genres validés par le conseil d'administration correspond à 66,2 % aux genres déclarés par les auteurs. En moyenne, 15,2 % ont été validés dans un genre supérieur au genre déclaré par l'auteur et 18,6 % dans un genre inférieur.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

15 983 heures d'œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam ont été diffusées en 2006 sur les sept chaînes hertziennes, contre 15 441 en 2005, soit une augmentation de 3,5 %.

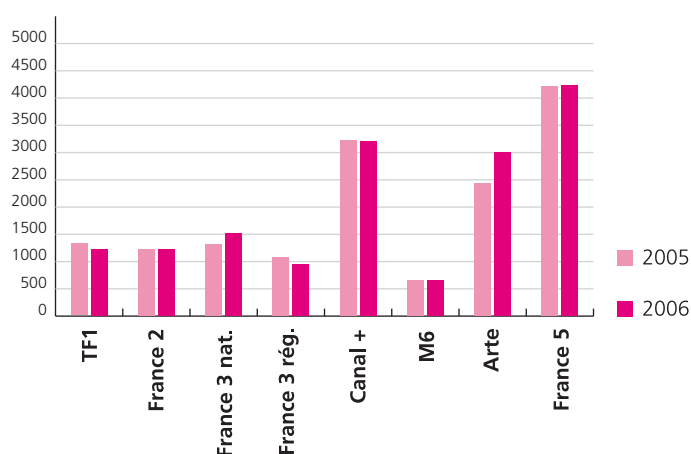
Cette augmentation est principalement due à Arte (+ 24 %) car cette chaîne diffuse 24h/24 depuis mai 2006.

Concernant France 3 Nationale (16 %), de nouvelles émissions quotidiennes comme *30 millions d'amis*, diffusé deux fois par jour, sont apparues dans sa grille. Pour M6, on constate une diminution des programmes essentiellement musicaux au bénéfice d'émissions de magazines et de reportages.

L'évolution positive d'exploitation du répertoire de la Scam diffusé sur les chaînes hertziennes, annoncée dans le rapport d'activité 2006, se confirme.

Volumes de diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

(canaux numériques inclus)



Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes thématiques

En 2007, les diffusions 2006 des chaînes du câble, des satellites et autres opérateurs, ont fait l'objet d'une première répartition en septembre sous le régime du nouveau barème audiovisuel (dit NMR – nouveau mode de répartition) et des règles qui s'y appliquent. Ainsi, contrairement aux années précédentes, l'ensemble des diffusions d'une œuvre sont désormais prises en compte, au lieu d'une diffusion tous les 35 jours. Les chiffres présentés ci-après ne sont donc pas comparables stricto sensu avec ceux du rapport d'activité 2006.

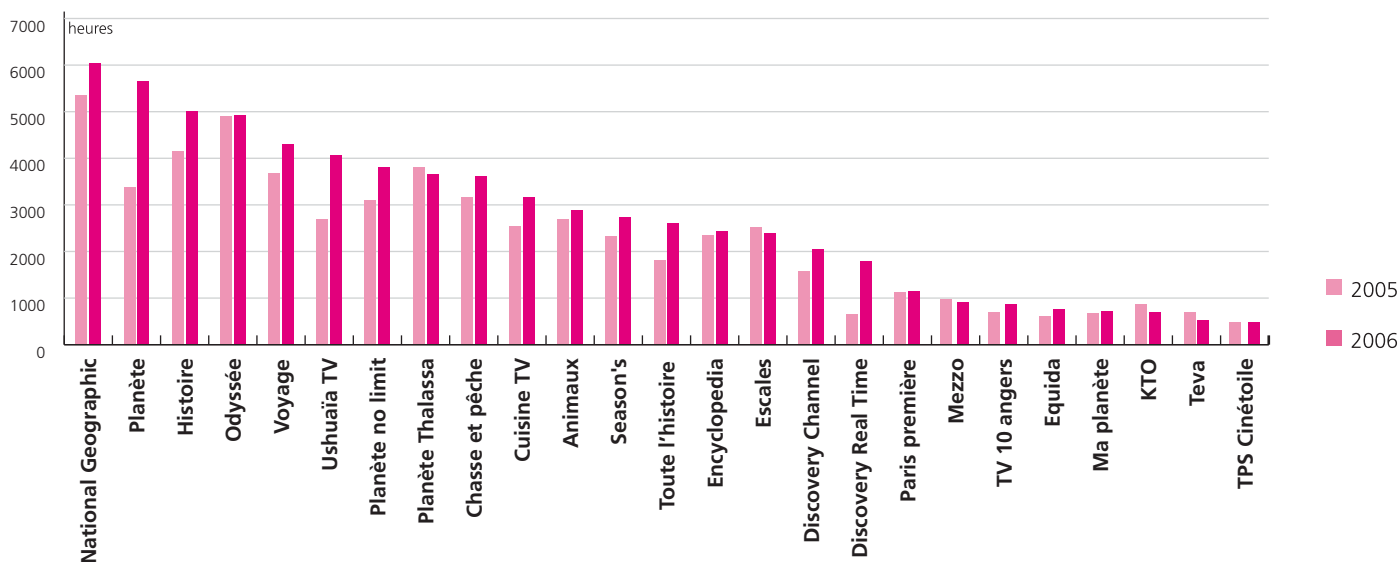
Pour cette année 2007, 113 chaînes thématiques ont été analysées représentant 73 689 heures de diffusion contre 105 chaînes en 2006 pour un volume global de 57 844 heures, rediffusions comprises, soit une augmentation de 30 % du nombre d'heures réparties.

Sur ces chaînes, disposant souvent de budgets restreints, et n'ayant donc pas toujours les moyens de fournir la documentation nécessaire, la Scam subit également des retards dans les déclarations des auteurs. C'est pourquoi, en 2007, 97 chaînes ont fait l'objet d'une répartition pour les exploitations 2006, 89 chaînes pour des exploitations 2005 et 66 chaînes pour des exploitations 1999 à 2004. La Scam continue ses efforts pour suivre l'évolution constante des chaînes du câble et des autres modes de diffusion (TNT, ADSL...) malgré l'offre croissante faite au public.

Le tarif minutaire présenté tient compte de l'ensemble des quotes-parts des chaînes présentes dans les différents opérateurs (bouquets câble, satellites, ADSL). Ainsi, pour l'année d'exploitation 2006, ce ne sont pas moins de **18 sources** de perception différentes qui sont affectées aux chaînes dites « thématiques » en fonction de leurs reprises sur les différents opérateurs (voir exemples ci-après).

	Planète	Cinecinema premier
câbleopérateurs	2,00	0,50
canal Satellite	5,80	1,50
canalSat ADSL	0,25	0,05
canal Satellite Réunion	0,50	0,05
canal Satellite Caraïbes	1,00	0,10
le Sat	0,04	
canal Satellite Horizon	0,40	
BE TV (ex Canal + Belgique)	0,10	0,01
perception de la chaîne	1,50	1,50
total	11,59	3,71
durée répartie (en heure)	5 631	89

Chaînes réparties en 2007 ayant une diffusion supérieure à 500 heures pour les exploitations 2006



Le volume réparti pour l'année d'exploitation 2006 comparé à celui de 2005 montre que la prise en compte de la totalité des diffusions sur les chaînes thématiques a entraîné une augmentation du volume d'heures réparties aux auteurs permettant ainsi un traitement plus équitable quelle que soit la typologie de la chaîne sur laquelle les œuvres sont diffusées. On retrouve dans ce « top 25 » les principales chaînes dites "documentaires".

Exploitation des œuvres radiophoniques

Les déclarations

Au titre des diffusions 2006, **1 097 auteurs ont déclaré des œuvres radiophoniques** contre 1 063 pour les diffusions de l'année précédente (+ 3 %). Pour le même exercice, 1 257 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits, contre 1 102 l'année dernière (soit une augmentation de 12 %). 86 284 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été réparties au titre des diffusions 2006 (lectures éditées comprises), soit une diminution de 2,9 % par rapport à 2005. En revanche, le nombre des lectures éditées radiodiffusées, 2 719 en 2006, est en hausse de 13 % (2 352 en 2005). Elles ont été réglées à 88 éditeurs.

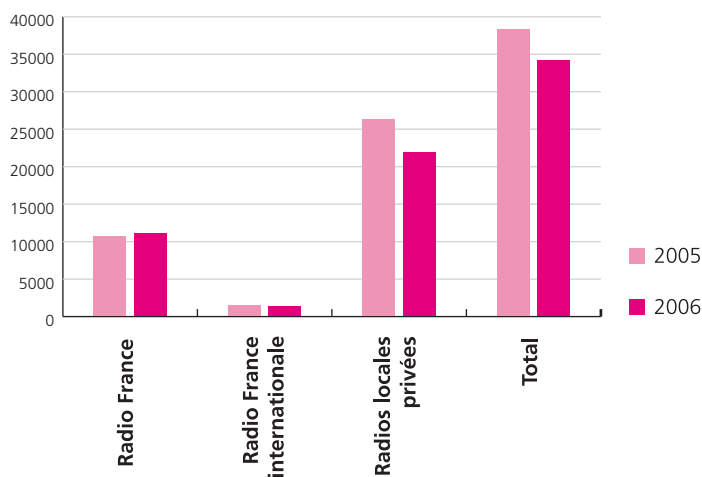
Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam

Au titre de l'année d'exploitation globale 2006, 34 045 heures d'œuvres radiophoniques ont été réparties au cours de l'année 2007, soit une baisse de 12 % par rapport à l'année d'exploitation 2005 répartie en 2006. Toutefois, 6 682 heures de diffusions 2005 ont été également réparties en 2007.

Pour le groupe Radio France, 48 chaînes (dont 41 radios locales) ont été analysées, à raison de 10 991 heures déclarées et réparties. Ce volume minutaire est en augmentation de 3 % par rapport à celui de l'année 2005. Radio France Internationale représente pour la même période un volume de diffusion du répertoire de 1 207 heures en baisse de 19 % par rapport à l'année précédente. L'intégration d'un certain nombre d'auteurs au personnel permanent de la chaîne courant 2006, explique cette diminution.

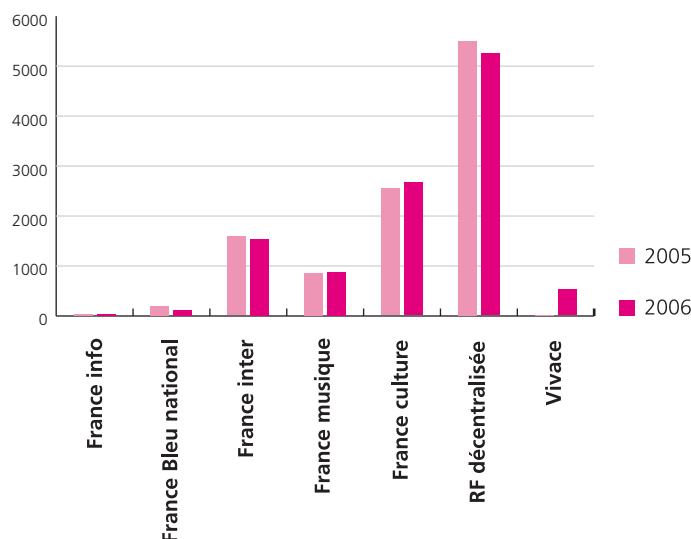
Les Radios Locales Privées (associatives pour la plupart) totalisent un volume réparti de 21 846 heures contre 26 192 heures comptabilisées à la même date l'année précédente. Un complément d'environ 15 % pour les diffusions 2006 est à prévoir au cours de l'année 2008. Ces chiffres tiennent compte des multiples diffusions d'œuvres rendues possibles par l'intervention des banques de programmes.

Évolution globale de la répartition des diffusions - en heures

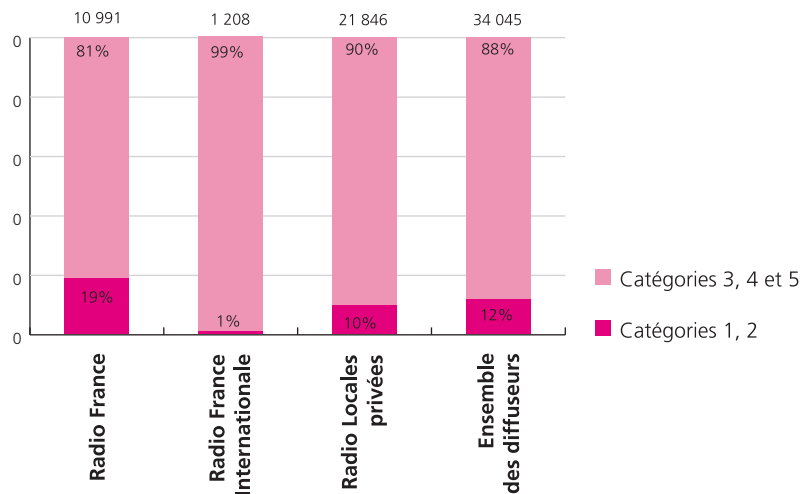


Évolution détaillée de la répartition des diffusions de Radio France - en heures

Le répertoire de la Scam est conforté en 2006 sur les ondes du groupe Radio France et notamment, par la nouvelle chaîne Vivace arrivée en décembre 2005 qui représente 517 heures réparties pour 2006. Les chaînes nationales France Culture, France Inter et France Musique connaissent un minutage constant. Le réseau France-Bleu accuse une légère diminution.



Classement des œuvres radiophoniques par catégorie



Sur l'ensemble des radios pour les diffusions 2006, les catégories 1 et 2 représentent 10 % du temps réparti, soit une diminution de 4 points par rapport à 2005. Cette évolution des programmes confirme la nécessité d'une révision d'un barème radio plus adapté aux nouvelles productions radiophoniques dont le genre dominant, en volume, relève du magazine et des œuvres « nomades » téléchargeables sur internet.

Exploitation du répertoire de l'écrit

Exploitation des œuvres littéraires

L'exploitation des œuvres littéraires consiste principalement en des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. Elles sont donc prises en compte dans les œuvres audiovisuelles et radiophoniques déclarées. La seconde exploitation importante concerne les droits de reprographie des œuvres non documentées, reversés par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie).

En 2007, la Scam a réparti 616 238 € directement aux auteurs, dont 252 572 € au titre des droits de reprographie. Soit une légère baisse qui n'est pas significative puisqu'en 2006 les droits de reprographie avaient fait l'objet d'un rattrapage pour trois années.

Par ailleurs, 243 477 € ont été versés aux éditeurs dont 201 558 € à la Scelf (83 %).

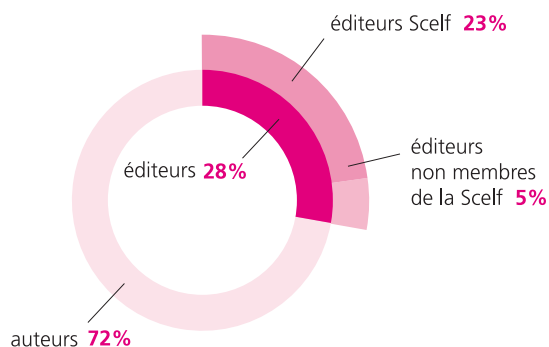
Le total, soit 859 716 €, représente 1,32 % de l'ensemble des sommes réparties par la société en 2007.

Exploitation des œuvres journalistiques de presse écrite

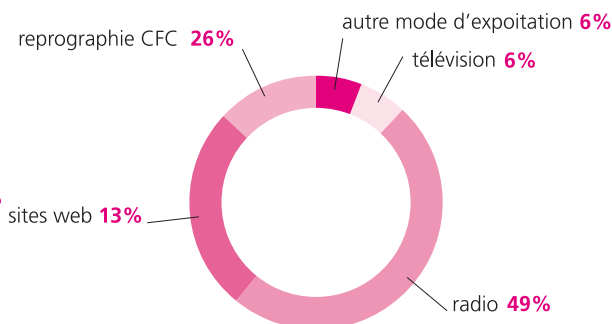
Il s'agit de la ré-exploitation, sur des sites Web et des cédéroms, des œuvres des journalistes de VNU et du Groupe Liaisons.

En 2007, 126 584 € ont été répartis à 1 113 auteurs du Groupe Liaisons. Aucune perception et répartition n'a été effectuée pour VNU, le contrat étant en cours de renégociation.

Répartition de l'Écrit par ayants-droit



Répartition de l'Écrit par mode d'exploitation



Exploitation des images fixes

Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision. Durant l'année 2007, la Scam a réparti au titre de l'exploitation des images fixes utilisées à la télévision :

- 158 191 € pour 1 092 photos
- 165 466 € pour 25 774 dessins

A l'occasion de la mise en place du nouveau barème pour les œuvres audiovisuelles, les règles de rémunération des images fixes ont été modifiées, passant d'une base de 10" à 30" expliquant en partie l'augmentation des montants répartis.

Par ailleurs, la Scam recense à fin 2007, **262 284 images fixes** déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie provenant du CFC pour les sommes non documentées. La première répartition de ces droits a été effectuée en avril 2007 pour les années 2002 et 2003 et en septembre pour l'année 2004. Ces répartitions ont concerné 100 auteurs pour un montant global de 5 023 €. La répartition totale pour les images fixes en 2007 a été de **328 680 €**.

2 B / Les perceptions : une augmentation de 11,03 %

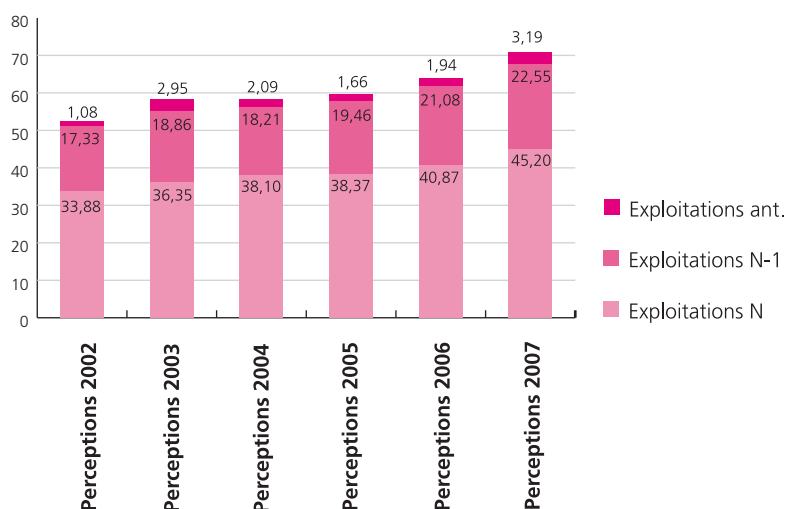
Les principales sources de perception des droits par la Scam :

Les contrats généraux de représentation avec les diffuseurs : Une rémunération globale, exprimée en pourcentage des recettes du diffuseur, est fixée et versée aux sociétés d'auteurs, qui ont la charge de la répartir entre l'ensemble de leurs ayants-droit. Lorsque plusieurs sociétés d'auteurs ont conclu ensemble un contrat avec un diffuseur, une négociation intersociale conduit à l'établissement des règles permettant d'opérer un partage des perceptions entre elles.

La copie privée : Cette redevance, assise sur la vente de supports vierges, est collectée par deux organismes, Copie France pour la copie privée audiovisuelle et Sorecop pour la copie privée sonore, qui regroupent l'ensemble des ayants-droit – auteurs, artistes-interprètes et producteurs.

La reprographie : Le CFC est la société agréée par le ministère de la Culture pour procéder à la perception et à la répartition entre auteurs et éditeurs des droits dus au titre des photocopies d'œuvres. Pour l'écrit, le versement des droits revenant aux auteurs s'opère par l'intermédiaire des éditeurs, sauf lorsque les perceptions ne sont pas documentées, auquel cas ce sont les sociétés d'auteurs qui interviennent pour le compte des auteurs les ayant mandatées à cet effet. Pour les images fixes, les sociétés d'auteurs répartissent les sommes non documentées mais également certaines sommes documentées.

Perceptions brutes par année d'encaissement à la Scam - M€



Les encaissements de droits d'auteur enregistrent une hausse de **11,03 %** par rapport à l'année 2006 (+ 10,6 % au titre de l'année d'exploitation en cours (N) et + 11,8 % au titre des années d'exploitations antérieures.

L'augmentation constatée pour l'année en cours est essentiellement due à la fluctuation des partages intersociaux (+1,74 M€), la perception étant dépendante de l'augmentation du chiffre d'affaires de la chaîne et de la représentativité des répertoires de chaque société signataire. En 2007, on constate une forte augmentation des droits vidéo (+108 %) une progression des encaissements de la copie privée audiovisuelle (+17 %) et de Repobel (+131 %) et l'arrivée de nouvelles perceptions :

- Les journalistes INA et France Télévisions (1,58 M€ dans « autres exploitations »).
- De nouvelles chaînes de télévision (0,27 M€).

Par ailleurs, la Scam a reçu des règlements complémentaires au titre des années 2006 et antérieures pour un montant de 2 M€ essentiellement sur les droits étrangers (Sgae, Sabam, etc...) et Repobel.

La baisse du mode d'exploitation « Multimédia » est liée aux rattrapages intervenus en 2006 sur les années précédentes. La comparaison est donc difficile.

Présentation des perceptions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 7)

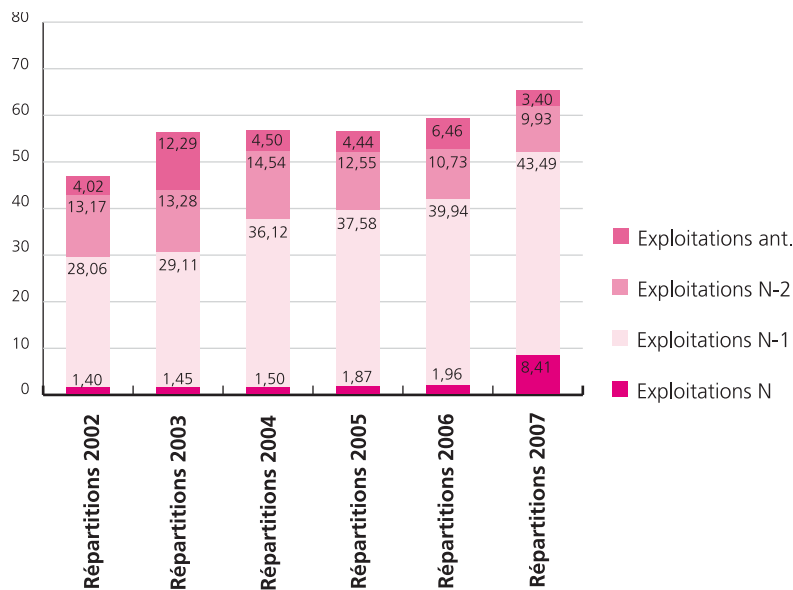
Mode d'exploitation	2006		2007		2007/2006
	€	%	€	%	
télévision	47 369 470	74,1	52 071 783	73,4	9,93
radiophonie	5 746 796	9,0	6 052 352	8,5	5,32
télévision et radiophonie*	8 282 380	13,0	8 144 976	11,5	-1,66
vidéogrammes et phonogrammes	296 273	0,5	513 369	0,7	73,28
support graphique	1 353 787	2,1	1 944 495	2,7	43,63
multimédia	395 124	0,6	216 790	0,3	-45,13
récitation publique	43 150	0,1	42 216	0,1	-2,16
INA	349 592	0,5	341 498	0,5	-2,32
autres exploitations	54,309	0,1	1 611 214	2,3	2866,75
total	63 890 881	100,0	70 938 693	100,0	11,03

(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

2 C/ Les répartitions: une augmentation globale de 10,40 %

L'année 2007 a vu les premières répartitions sous l'égide du nouveau barème audiovisuel. Comme annoncé l'an dernier, la Scam a procédé à l'avancement du calendrier de répartition des chaînes hertziennes. Ainsi le 1^{er} trimestre 2007 a été traité lors de la répartition de novembre 2007 au lieu de février 2008, engendrant une hausse de 330 % des droits reçus et répartis dans l'année pour les exploitations 2007.

Évolution des répartitions - en M€



La Scam a également poursuivi l'amélioration de l'analyse de l'exploitation et du calcul du tarif prévisionnel. Elle a ainsi augmenté de 8,9 % le volume des droits répartis pour les exploitations N-1 (2006 en 2007) provoquant naturellement une baisse des soldes versés au titre des années N-2 et antérieures. Le versement des droits aux diffusions sur les sept chaînes hertziennes représente 63 % du montant global réparti (57 % en 2006), hausse engendrée notamment par la renégociation du partage intersocial entre la Sacem, la Sacd et la Scam. La forte progression de la répartition des bureaux belge et canadien, plus de 200 % (voir annexe 2) est liée à une augmentation de la diffusion des œuvres sur la RTBF (+54 %) mais aussi à l'augmentation de la perception, des rattrapages de perceptions du câble belge pour 2004 et 2005 et de la copie privée belge pour 2002, 2003 et 2004, et enfin à l'augmentation de la rémunération pour reprographie en Belgique (plus de 1,5M€ contre 700K€ en 2006). Le montant des avances versées en 2007 est resté stable. En revanche 500 demandes supplémentaires ont été effectuées, passant ainsi de 2 125 avances en 2006 à 2 625 en 2007.



Présentation des répartitions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 8)

Mode d'exploitation	2006		2007		2007/2006
	€	%	€	%	
télévision	42 046 525	71,2	50 524 259	77,5	20,16
radiophonie	5 432 537	9,2	5 215 243	8,0	-4,00
télévision et radiophonie *	9 309 970	15,8	6 559 468	10,1	-29,54
vidéogrammes et phonogrammes	289 053	0,5	474 578	0,7	64,18
support graphique	1 321 707	2,2	1 902 879	2,9	43,97
multimédia	386 489	0,7	169 420	0,3	-56,16
récitation Publique	48 543	0,1	42 086	0,1	-13,30
INA	110 194	0,2	84 183	0,1	-23,61
autres exploitations	29 668	0,1	8 401	0,0	-71,68
remboursement retenue statutaire	113 969	0,2	251 115	0,4	120,34
total	59 088 654	100	65 231 630	100	10,40

(* Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

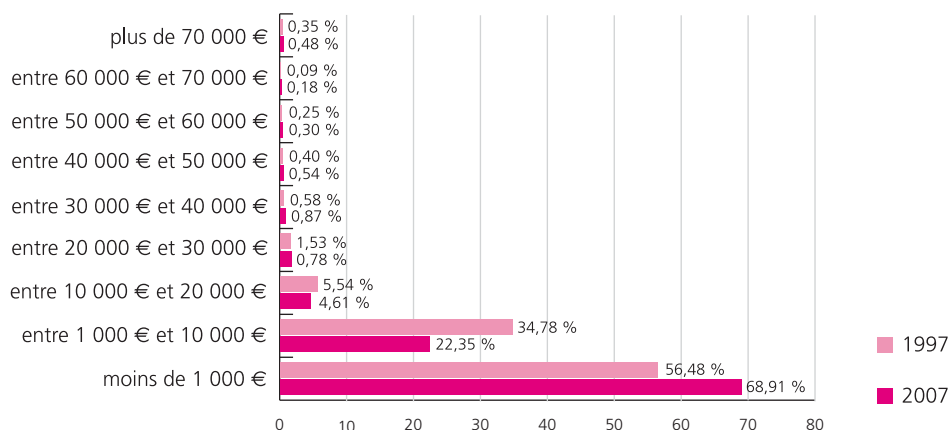
L'augmentation constatée pour la télévision est due d'une part à la renégociation du partage intersocial entre la Sacem, la Sacd et la Scam, d'autre part au règlement du 1^{er} trimestre des diffusions des chaînes hertziennes en novembre 2007 avançant ainsi le calendrier des répartitions d'un trimestre.

Concernant les vidéogrammes et phonogrammes, la signature, l'an dernier, de l'accord avec le SEV et le renforcement de la collaboration avec les services de la Sdrm pour une analyse plus rapide des dossiers et des réclamations systématiques auprès des éditeurs ont porté leurs fruits, permettant ainsi une augmentation des versements aux auteurs de plus de 64 %.

L'augmentation de l'exploitation sur support graphique est due au versement des soldes de droits de reprographie par la délégation belge de la Scam.

Concernant l'Ina, la baisse constatée n'est pas significative puisqu'en 2006 un rattrapage important avait été effectué pour les années 2003 à 2005. Les analyses complémentaires se poursuivent et les discussions pour la mise en place d'un nouveau format plus exhaustif et détaillé devraient être finalisées en 2008.

Comparatif 2007 / 1997 de la répartition des revenus nets imposables par nombre d'ayants-droit



En dix ans, le nombre d'associés ayant perçu des revenus Scam a plus que doublé (17 892 en 2007 contre 6 798 en 1997). Dans le même temps, 91 % d'entre eux continuent à percevoir moins de 10 000 € de droits par an. En pourcentage, il y a eu peu d'évolution entre 1997 et 2007 sauf dans les deux tranches les plus basses. Pour mémoire, 197 exploitants (télévision, radio, presse...) étaient répartis en 1997 contre 349 en 2007 (+77 %).

Solde des droits à répartir au 31 décembre 2007

Globalement le solde des droits à répartir (aux auteurs et entre SPRD) passe de 73 millions € (69,9 + 3,1) à 74,9 millions € (72,9 + 2) soit une progression de + 2,6 %. Le solde à répartir aux auteurs augmente pour sa part de 4,3 %. Cette augmentation de 3 M€ est due pour 50 % au début d'encaissement des « droits des journalistes » suite à la conclusion des accords avec France Télévisions et l'Ina. Les 50 % restants concernent essentiellement les régularisations des perceptions des chaînes hertziennes suite à la renégociation des accords intersociaux entre la Sacem, la Sacd et la Scam ayant entraîné un surplus d'encaissement de 1,7 M€. Ces montants feront l'objet de répartitions en 2008.

Au 31 décembre 2006, le montant des droits à répartir pour les années antérieures à 2004 s'élevait à 17,38 millions €. Un an plus tard, au 31 décembre 2007, le montant de ces mêmes droits est de 15,9 millions €, soit une diminution de 8,5 %.

Durant l'année 2008, la société continuera son effort pour réduire le montant des droits restant à répartir pour les années 2004 et antérieures, étant précisé que la société continue de percevoir de nouveaux droits pour ces périodes (régularisations de chaînes existantes ou de nouvelles chaînes). En 2007 par exemple, la Scam a reçu les droits de copie privée belge pour les années 2002 à 2004.

Analyse du solde des droits à répartir aux auteurs - en M€

années de répartition des droits	2002	2003	2004	2005	2006	2007
année d'exploitation 1997 & ant	4,8	2,4	2,0	1,8	1,4	1,4
année d'exploitation 1998	3,2	0,9	0,9	0,8	0,6	0,6
année d'exploitation 1999	4,3	1,1	1,0	0,9	0,6	0,6
année d'exploitation 2000	6,6	2,7	2,7	2,1	1,5	1,4
année d'exploitation 2001	18,4	6,9	4,1	3,1	2,0	1,8
année d'exploitation 2002	31,3	20,1	6,5	5,0	1,6	1,7
année d'exploitation 2003	0,0	33,5	15,7	3,8	3,1	3,0
année d'exploitation 2004	0,0	0,0	35,1	16,1	6,5	5,5
année d'exploitation 2005	0,0	0,0	0,0	35,1	15,0	6,4
année d'exploitation 2006	0,0	0,0	0,0	0,0	37,4	15,4
année d'exploitation 2007	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	35,1
total	68,5	67,7	68	68,7	69,9	72,8

Les soldes au 31 décembre 2007 concernent pour plus de 48 % (54 % en 2006) les sommes encaissées en 2007 au titre des exploitations 2007. Il faut rappeler que le 1^{er} trimestre des exploitations 2007 des chaînes hertziennes a déjà fait l'objet d'une répartition en novembre. Les trois autres trimestres seront répartis en 2008 et les soldes en 2009.

21 % restent à répartir pour les exploitations 2006, 9 % pour les exploitations 2005 et 8 % pour les exploitations 2004.

Les soldes restants de 10,4 M€ (14 %) pour les années 2003 et antérieures (le solde au 31 décembre 2006 pour les années 2002 et antérieures était de 10,8 M€), concernent essentiellement les droits des chaînes thématiques répartis partiellement et les droits de retransmission par câble et satellite associés (52 %), les droits de copie privée (11 %), en particulier les sommes à reverser aux sociétés étrangères, et pour les chaînes et radios hertziennes (20 %).

Les 17 % restants (1,8 M€) concernent les autres exploitations et en particulier les cessions Ina (42 %), la reprographie (14 %) et le protocole commercial étranger (ventes d'émissions à l'étranger par les diffuseurs) perçu par la Sdrm (13 %).

3



Les actions culturelles et sociales de la Scam

3 L'action culturelle

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits, de consacrer 25 % du produit de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes. A ces sommes, viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire, composé des œuvres documentaires de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, du multi-média et des images fixes.

De juin 2006 à mai 2007, la Scam a consacré la somme de 974 976,93 € (voir détail en annexe 1), à l'aide à la création, à la promotion, à la diffusion des œuvres et à la formation des auteurs. Elle a prévu d'y consacrer un montant équivalent pour la période de juin 2007 à mai 2008. En 2007 les sociétés d'auteurs et d'artistes interprètes ont lancé une campagne d'information dirigée vers le grand public sur la rémunération pour copie privée et l'origine des fonds destinés à leur politique culturelle. Un site dédié à ce sujet a été ouvert (www.copieprivee.org) et l'utilisation d'un logo « copie privée » a été intégré dans les conventions signées avec nos partenaires.

Ce rapport d'activité concerne l'action de la Scam pour l'année 2007. Mais le budget culturel étant soumis au vote de l'assemblée générale, chaque année en juin, les activités sont ici prises en compte à partir du vote du budget 2006-2007 (1^{er} juin 2006 à 31 mai 2007). Afin d'informer les auteurs sur l'année 2007, sont ici relatées les activités des six derniers mois de l'année.

Par ailleurs, pour donner une information pratique et une vue d'ensemble de la politique culturelle de la Scam, une brochure présente la totalité des activités : les partenariats, les appels à candidature, les aides à l'écriture, les Étoiles, les prix littéraires et de la photographie (*).

L'aide à la création

Depuis plus de quinze ans, la Scam conduit avec la plus grande détermination sa politique d'aide financière et de soutien des auteurs pour favoriser des projets ambitieux en phase d'écriture. Ainsi, malgré la baisse des ressources de copie privée, le conseil d'administration a souhaité augmenter le financement de cette activité. Une dotation de 40 % du budget global est ainsi allouée à l'ensemble des bourses tous répertoires confondus.

En ce qui concerne Brouillon d'un rêve audiovisuel, depuis 1992, près de 500 projets de documentaires de création ont été aidés. Aujourd'hui une cinquantaine de bourses sont attribuées chaque année, leur montant allant de 4 000 à 6 000 €. Le taux, élevé, des films terminés reste stable (plus de 71 %), dont les 2/3 diffusés sur des réseaux francophones (28 % sur Arte, 22 % sur le Câble, 12 % sur RTBF, 13 % sur France 3, 9 % sur France 3 régions, 7 % sur France 2, 4 % sur France 5, 4 % sur Canal +, 1 % sur TV5) et 3 % sur des télévisions non francophones ; les sorties en salles avec billetterie représentent 7 %, Internet (2 %), le Dvd (3 %), les circuits indépendants, dont les bibliothèques (9 %). De nombreux films ont été primés dans des festivals importants, en France et dans le monde.

Pour le répertoire de l'écrit, la nouvelle bourse Brouillon d'un rêve commence à porter ses fruits avec les publications des livres de Mehdi Lallaoui *Retour sur l'Île Seguin*, et de Thomas Baumgartner *L'oreille en coin*, une radio dans la radio (livre-CD) qui fait revivre ces joyeux week-ends sur France Inter.

Les activités Scam

Depuis la création des Mardis de la Scam en 1989, par Charles Brabant président fondateur, la Scam organise la promotion de son répertoire dans son auditorium ou « hors les murs » et aussi dans le cadre des festivals dont elle est partenaire. Les œuvres audiovisuelles, sonores, littéraires, photographiques contemporaines de ses auteurs sont présentées et mises en perspective, dans un dialogue de générations. Ainsi, tout au long de l'année, avenue Vélasquez, à la maison des auteurs de la Scam, sont organisés forums, rencontres et projections... Forum, avec Alain Rey, éloigné de France Inter en 2006 et qui partagea avec un public enchanté sa vision originale du sens des mots et du pouvoir de la langue. Rencontres et projections avec les auteurs allemands, en collaboration avec le Festival du Réel et l'Institut Goethe, sous la conduite de Bernard Eisenschitz: un échange sur l'histoire du documentaire, la diversité des formes, des modes de production et de diffusion en France et en Allemagne.

La commission des œuvres institutionnelles et de commande s'est intéressée à la place du scénario et du commentaire dans ce type de film. Jusqu'où aller dans la formulation du message dans le commentaire? Quelle liberté de création dans cette catégorie de film? Une riche programmation en provenance du Festival du Creusot tentait de répondre à ces questions. La reprise à la Scam des palmarès de festivals et, inversement, l'organisation d'événements Scam au sein des festivals, renforcent les liens de collaboration et ouvrent des vitrines précieuses pour les auteurs et leurs œuvres. Parmi les fenêtres ouvertes aux films soutenus par Brouillon d'un rêve, la carte blanche donnée à la Scam par les Etats généraux du documentaire à Lussas est une formidable occasion de valoriser ces écritures originales auprès d'un public nombreux et amoureux des films. En août 2007, les auteurs furent réunis sous le sceau de la fraternité chacun étant présenté et parrainé par l'un des auteurs du jury ou du conseil d'administration.

Lors de la sélection du Prix Roger Pic, l'arrivée à la Scam des 200 portfolios concourant pour le Prix photo donne toujours lieu à une rencontre étonnante avec une nouvelle génération d'auteurs d'images. Cette année, Peter Knapp, administrateur au titre de l'image fixe a souhaité donner la parole au jury, aux meilleurs candidats, et retracer la philosophie de ce prix dans un film qui désormais circulera dans les galeries et les écoles.

Sur le thème du rapport entre journalisme et littérature, la commission des œuvres de l'écrit en partenariat avec le Celsa et le Centre de Recherche sur la Littérature des Voyages a proposé une journée d'étude consacrée à Joseph Kessel, écrivain et reporter, à la Sorbonne. Devant une génération d'étudiants fervents, les intervenants évoquèrent la personnalité de l'écrivain, témoin de son siècle, témoin de son métier de reporter. Enfin, la Scam a lancé le débat sur la place (désastreuse) de la littérature à la télévision. A l'issue du débat, au Salon du Livre, Jeanne Benameur, Jean Rouaud, Robert Bober et Olivier Weber, lançaient le Manifeste pour que reviennent, aux heures de grande écoute, les portraits d'écrivains, les entretiens littéraires, les émissions en direct, consacrées aux arts et à la lecture. En quelques semaines, 1 100 signatures du monde artistique et de la culture, relayées par une presse très concernée firent valoir les thèmes de ce manifeste...

Charles Brabant nous a quittés le 30 novembre 2006. Dans un accord unanime, accompagnés dans cette initiative par les auteurs de la Sacd, les administrateurs de la Scam ont souhaité saluer l'ami, le réalisateur, le président-fondateur de la Scam. Deux soirées, à la Scam et à la Sacd, ainsi qu'un livret éclairèrent son talent de documentariste, d'auteur dramatique et sa vie d'homme engagé.(*)

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens de collaboration et de complicité avec des festivals choisis où elle est activement présente en tant que société d'auteurs. Lors de ces rencontres professionnelles et publiques la Scam organise et accompagne des projections de ses prix, des bourses Brouillon d'un rêve, des rencontres professionnelles... Des cérémonies de remise des Prix et des Étoiles Scam y trouvent leur place, ce qui leur confère une grande visibilité.

A côté des festivals, Fipa, Etats Généraux du film documentaire à Lussas, Cinéma du Réel,

Documentaire sur Grand Ecran, E-magiciens, Clermont Ferrand, Longueurs d'Ondes, d'autres initiatives valorisant les films tout au long de l'année, comme Documentaire sur Grand Ecran ou le Mois du Film documentaire, sont soutenues.

Grâce à une ligne budgétaire spécifique destinée aux « voyages d'auteurs », la Scam poursuit sa politique d'aide directe aux documentaristes pour présenter leurs œuvres dans les festivals, médiathèques, cinémas... Citons, Comptoir du doc, le Figra, Champ-Contrechamp, Etonnants Voyageurs, le Creusot, Le Festival international de Marseille, Gindou, Le Festival International du Cinéma de Montpellier, le Festival international du film ornithologique de Ménigoute, les Escales documentaires, Les Ecrans documentaires, Traces de vie...

Le conseil d'administration a aussi souhaité conforter des associations professionnelles travaillant dans toutes les régions de France, telles que Vidéo les Beaux jours, Doc'Ouest et Addoc.

Les Prix annuels de la Scam

Un travail de sélection est conduit tout au long de l'année par les auteurs des commissions pour distinguer les œuvres marquantes au sein de chaque répertoire. Un tout nouveau Prix de la Scam cette année, le Prix Philippe Caloni, initié par la famille du grand journaliste disparu en 2003, distinguera désormais un journaliste pratiquant avec talent l'exercice de l'interview et de l'entretien. Cette mise en lumière de certains auteurs par leurs pairs permet aux plus jeunes de gagner en notoriété et aux auteurs confirmés d'être reconnus dans leur carrière. Palmarès 2007 sur www.scam.fr.

Les Étoiles de la Scam

En 2005, la Scam a créé les Étoiles pour soutenir la création à la télévision. En couronnant chaque année une trentaine d'œuvres retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité du regard, la Scam apporte une reconnaissance au talent de leurs auteurs. Chaque Etoile est dotée de 4 000 euros.

La Scam travaille ainsi à la promotion des œuvres auprès des professionnels et du public, des médias, des diffuseurs et des festivals. Ce palmarès reflète l'étendue et la diversité de son répertoire : documentaires, reportages, séries, nouvelles technologies et films institutionnels, quels que soient leur durée et leur canal de diffusion. Les œuvres diffusées sur Internet ou éditées en DVD peuvent également concourir aux Étoiles.

En mai dernier la cérémonie s'est tenue dans le cadre du festival Etonnants voyageurs en présence de Jean-Claude Carrière, parrain de l'édition 2007, et a été retransmise par France 3 Ouest sur les sites internet des chaînes de France Télévisions. La Nuit des Étoiles au cinéma Le Vauban a été l'occasion de diffuser sur grand écran toutes les œuvres distinguées (palmarès sur www.scam.fr), en présence de leurs auteurs et des diffuseurs venus à Saint-Malo pour l'occasion.

L'aide à l'édition

Participer en tant que donateur à des éditions diffusées pour le grand public est une façon de partager le plaisir des œuvres et de participer à leur pérennité. Trois productions ont vu le jour grâce à ces aides : un Beckett, double coffret d'œuvres théâtrales radiophoniques privilégiant les mises en scènes et interprétations validées par l'auteur lui-même (avec l'Ina et l'éditeur André Dimanche), la première reproduction phonographique des fameux entretiens d'Edgard Varèse avec Georges Charbonnier (1954- 1955, Ina/Scam) et la mémorable émission de Marion Thiba *Le Rugby ou le mystère de la balle ovale*.

En Belgique

En 2006/2007, la Scam a poursuivi son programme de bourses qui a pour objectif d'aider les auteurs des différents répertoires dans les moments où ils manquent d'appuis. Les bourses sont évaluées chaque année en fonction des nouveaux besoins des auteurs. En 2007, la Scam a ainsi mené une réflexion qui aboutira à la mise en place de nouvelles bourses en 2008. Parallèlement à cette réflexion, elle a décerné des bourses de sous-titrage de documentaires,

une bourse permettant de retravailler un manuscrit, des bourses permettant de se rendre dans des festivals internationaux de documentaires ou de se rendre au Festival de la BD d'Angoulême. La Scam a poursuivi son programme de bourses de soutien aux films de fin d'études lancé avec succès en 2006. En 2007, ces bourses ont soutenu plusieurs jeunes auteurs et permis à la Scam d'être présente dans les grandes écoles de cinéma francophones et néerlandophones. Cette politique de soutien à la création s'est développée avec l'apport de moyens financiers au fonds Du Côté des Ondes pour la création, notamment, de documentaires radio sur les ondes de la RTBF (service public).

La Scam confirme ses partenariats avec les principaux festivals belges liés à son répertoire : Anima, Docville, le Prix Polar, Het Grote Ongeduld... Elle a également initié en 2006 une collaboration avec le Festival International du Film Francophone de Namur en participant au Prix du meilleur documentaire. Enfin, les prix annuels décernés en décembre 2007 ont mis en évidence les différents répertoires de la Scam. Se reporter à www.scam.be.

(*) Brochures disponibles, à la Scam, et sur demande à culture@scam.fr

3 L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

– un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs.

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration.

En 2007, la Scam a aidé vingt deux auteurs pour un montant de 33 200€, soit une moyenne de 1 509€. Le nombre de bénéficiaires est supérieur à celui de 2006 (+ 10 %).

– le versement d'une pension aux auteurs.

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

– être membre de la Scam depuis au moins 20 ans

– être âgé de plus de 65 ans.

– enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183€.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183€ ni supérieur à 3 659€.

En 2007, la Scam a attribué 740 737€ au titre de la pension à 665 bénéficiaires (+ 8 %). Le montant moyen attribué est de 1 114€.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litige portant sur la défense du droit d'auteur. En 2007, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 4 500€ à quatre membres de la société.

Les comptes de l'action sociale pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 - en M€

Action sociale (période du 01/01/07 au 31/12/07)

charges d'action sociale	774	produits d'action sociale	693
pensions	741	prélèvements diffuseurs (1,20 %)	670
fonds de solidarité	33	droits assistance journaux	1
		SDRM (Art. 8)	22
		déficit imputé sur excédents antérieurs	81

4

Les actions professionnelles

4 Les actions professionnelles

Actions en faveur du droit d'auteur

Le contexte international

La **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, ratifiée par près de 80 pays, à l'exception notable des Etats-Unis et de leurs proches alliés, a abordé une nouvelle étape importante avec la tenue à Ottawa en décembre dernier de la 1^{ère} session du Comité intergouvernemental, visant à la mise en place du dispositif conventionnel : directives opérationnelles en matière de coopération internationale ; fonds international pour la diversité culturelle ; rôle actif de la société civile (dont les Coalitions, en qualité d'observateurs)...

De son côté, la **Coalition française** s'est rapprochée des autorités publiques, dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008, année du dialogue interculturel. Plus que jamais, les diverses coalitions sont appelées à jouer un rôle d'alerte sur la tournure prise par les diverses négociations commerciales, susceptibles de mettre en péril les politiques culturelles nationales (ex : accords de libre échange avec la Corée et l'Inde), ou sur certaines initiatives de la Commission européenne, puisque le commissaire Mc Greevy revient à la charge contre la rémunération pour copie privée.

Ce n'est plus l'existence de la **rémunération pour copie privée** qui est frontalement attaquée, mais plus subtilement son montant, dont les modalités de calcul sont contestées par les industriels fabricants et importateurs de matériel électronique, alors qu'elle contribue de manière irremplaçable à la vitalité de la création. Dans le même temps et pour faire bonne mesure, des plaintes ont été introduites devant la commission contre les dispositifs de rémunération existants, par Imation aux Pays-bas ; Philips en Espagne ; Amazon en Autriche et la petite société Top Link en France.

Planant toujours sur l'avenir des sociétés de gestion collective, la **notification de griefs** de la part de la commission à l'encontre de la Cisac et des sociétés musicales **relativement à la gestion en ligne transfrontières** a conduit à une impasse, déstabilisant le secteur au point que les différents acteurs en cause cherchent comment, sans le reconnaître trop ouvertement, revenir au précédent dispositif des accords de Madrid et de Santiago ou son équivalent...

La directive sur la télévision sans frontières de 1989 s'est muée après révision en une **directive sur les médias audiovisuels**, laquelle a opportunément étendu son emprise aux services audiovisuels émergents (vidéo à la demande, télévision mobile, services audiovisuels via la TV numérique), qui devront contribuer au financement du cinéma et de l'audiovisuel et avantager les œuvres européennes dans la composition de leur offre. Dans le même temps, les règles en matière de publicité sont assouplies plus que l'auraient voulu les auteurs, en ce qui concerne le placement de produits au sein des œuvres audiovisuelles et les coupures publicitaires.

Les enjeux nationaux

Les lendemains législatifs

Si le vote en août 2006 de la loi DADVSI (loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information) a laissé un goût amer à beaucoup, les développements récemment intervenus dans sa continuité ont permis de dégager un consensus innovant entre professionnels du secteur de l'audiovisuel et de la musique y compris les fournisseurs d'accès à Internet, que les observateurs étrangers observent avec intérêt : les travaux de la **Commission Olivennes** ont en effet abouti en novembre 2007 à un accord interprofessionnel sur la lutte contre le téléchargement et pour le développement des offres légales d'œuvres musicales, audiovisuelles et cinématographiques (« accords de l'Elysée »).

Dans la foulée, le ministère de la Culture a préparé, toujours en concertation, un projet de loi relatif à la création d'une **Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI)**, qui traduira dans les faits le processus de « riposte graduée » sur lequel le législateur avait échoué. Est ainsi envisagée la création d'une nouvelle incrimination pénale (sanctionnée par la suspension de l'abonnement à Internet pendant un an) visant les abonnés récalcitrants, au terme d'un processus de recommandation-suspension momentanée d'abonnement à Internet, dont le pilotage sera entre les mains de la Haute Autorité sur saisine d'une SPRD.

La loi de février 2007 relative à la **modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur** a eu des lendemains plus confus, s'agissant du soutien à la création audiovisuelle, à commencer par le brutal ajournement, après consultation des professionnels concernés dont la Scam, du décret prévu pour l'instauration d'un sous-quota d'investissement et de production dans des œuvres audiovisuelles de caractère patrimonial.

Depuis lors, on le sait, David Kessler et Dominique Richard se sont vu confier une **mission de réflexion sur l'évolution de la réglementation régissant les rapports entre producteurs et diffuseurs** pour « donner un nouvel élan à la création audiovisuelle ». Un rapport d'étape pointe la remise en cause de la solidité du modèle économique existant depuis vingt ans, tandis que la circulation des œuvres, plus que jamais souhaitable, n'a pas été significativement améliorée. La préconisation porte sur une clarification et une simplification des obligations de production pesant sur les chaînes, cantonnée aux œuvres patrimoniales, allant de pair avec la volonté de favoriser la diversité éditoriale à travers un régime d'options différenciées.

La loi de juin 2004 sur la **confiance dans l'économie numérique**, qui avait notamment introduit un régime de responsabilité dérogatoire pour les prestataires de l'internet tels les hébergeurs, paraît aujourd'hui obsolète, avec l'apparition de nouveaux types d'intermédiaires au statut non identifié, et l'essor mondial des plates-formes participatives du web 2.0 (sites de commerce électronique ou sites de partage de vidéos ou autres) qui sont une formidable opportunité de plus pour les pirates et contrefacteurs de tous bords ; aussi une commission spécialisée a-t-elle été chargée au sein du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique de réfléchir aux **droits et obligations des prestataires de l'Internet**, en vue de proposer une évolution des statuts des divers intervenants de ce secteur. La Scam en est bien sûr partie prenante et y fait entendre la voix des sociétés de l'audiovisuel, en accord avec la Sacd.

La rémunération pour copie privée

Bien que confirmée par le législateur français après avoir frôlé le démantèlement en 2006 de la volonté-même du commissaire européen Mc Greevy - projet provisoirement ajourné par le président Barroso -, elle est à ce point fragilisée qu'elle a sonné en France la mobilisation des ayants droit. Ceux-ci ont ainsi rassemblé autour d'eux une cinquantaine d'organisations professionnelles et grand public au sein de l'association « **La culture avec la copie privée**. Un logo Copie privée a été créé pour être apposé sur tous les documents de communication des festivals et des manifestations bénéficiant de subventions données par les sociétés de perception et de répartition de droits et financées par prélèvements sur la rémunération pour copie privée. Un court métrage de Joris Clerté et Anne Jaffrennou a également été créé pour en expliquer le mécanisme. L'objectif de ces actions est de faire prendre conscience au grand public que lorsqu'il paye la rémunération pour copie privée en achetant un DVD, une clé USB... il est acteur de la vie culturelle du pays. Cette opération de communication est d'autant plus opportune que les industriels de l'électronique grand public ont décidé à la mi-février de se retirer de la Commission d'Albis, en raison de son projet de fixer une redevance sur les téléphones mobiles multimédia.

La réforme de l'audiovisuel public

La question est d'actualité depuis début janvier 2007, après l'annonce élyséenne fracassante de la **suppression de la publicité sur les antennes publiques**. Depuis lors a été constituée la « Commission Copé » composée de parlementaires et de professionnels, dont très peu d'auteurs mais de nombreux producteurs. Différents groupes de travail se partagent la réflexion, alimentée par des contributions des SPRD et organisations professionnelles intéressées. Les sociétés d'auteurs ont été auditionnées et elles ont exprimé leur vif souhait d'avoir leur mot à dire sur l'élaboration des COM (contrats d'objectifs et de moyens) des chaînes publiques. Quoi qu'il en soit, il convient de garder présent à l'esprit le fait que la question du financement du service public de l'audiovisuel s'inscrit dans celle plus vaste des médias linéaires traditionnels, y compris privés, dans un contexte général de glissement de la publicité vers les nouveaux médias et l'Internet.

Les négociations avec les utilisateurs du répertoire

Les négociations en vue de la signature de contrats généraux se poursuivent normalement avec les médias traditionnels dits linéaires et désormais avec les médias délinéarisés interactifs, qu'il s'agisse aussi bien de la Tv par adsl, la TNT, les opérateurs de téléphonie mobile, les principaux services de communication en ligne proposant de la visualisation ou du téléchargement à la demande, etc. Les sites participatifs de vidéos (Web2.0), tels You Tube ou l'exploitant français Dailymotion sont également approchés, mais ce sont des interlocuteurs difficiles à appréhender, dont le statut n'est pas aujourd'hui clairement défini, le modèle économique pas du tout stabilisé et l'activité très évolutive. Le contrat que nous leur proposons à titre expérimental autorisera, au regard des droits de nos membres, les seules œuvres officiellement déposées sur le site par les producteurs, pour autant que seront mises en œuvre des procédures de filtrage adaptées et que sera signée une charte relative au droit moral.

Avec le web d'une manière générale, on est toujours dans une situation d'imprévisibilité, où ce qui sera le modèle dominant de demain n'est pas encore acquis et où chacun des acteurs cherche à asseoir sa position voire sa prééminence en expérimentant tout ce que la technique permet. Certains de ces exploitants n'hésitent pas à contester le bien-fondé de l'intervention des sociétés d'auteurs audiovisuelles, tandis que d'autres les verraient volontiers légitimer l'exploitation d'œuvres protégées... déposées par des particuliers sur leur site, alors même que les droits exclusifs des producteurs auraient été violés... Il est en tout cas probable que l'internaute sera de plus en plus récalcitrant à payer pour « consommer » une œuvre à l'unité, et l'on s'acheminerait vers de nouveaux médias délinéarisés financés par de la publicité, de l'abonnement, peut-être demain un soutien public... bref, des schémas que la gestion collective a déjà eu à connaître par le passé et qu'elle devrait savoir affronter, sans qu'il faille minimiser l'incidence que sont appelées à avoir sur nos sociétés la multiplication des acteurs du numérique, la fragmentation des exploitations et la diversification des modalités de mise à disposition des œuvres, la croissance exponentielle des contenus véhiculés par les réseaux. Parmi ces contenus massivement injectés, des « contenus créatifs » ou « jeunes pousses », distingués par les internautes, mis en lumière par les opérateurs/éditeurs et qui sont, dit-on, le vivier dans lequel grandissent déjà les auteurs de demain...

La gestion par la scam des droits des journalistes de la radio-télévision publique : France-télévisions – INA

Les accords signés en 2007 avec France Télévisions et l'INA sont entrés dans leur phase d'application ; plus de 1 000 journalistes ont adhéré et le mouvement continue. La commission des journalistes constituée au sein de la Scam a travaillé sur les informations collectées tant auprès des auteurs eux-mêmes que des chaînes employeurs afin de proposer l'adoption de règles de répartition à la fois simples, équitables et adaptées à l'information disponible. Elle s'est également penchée sur la nécessaire conciliation des accords généraux préexistants avec les diffuseurs concernés et les nouveaux accords particuliers aux journalistes. Les premiers versements sont intervenus courant avril, à titre provisionnel.

Les discussions informelles relatives au respect des droits d'auteur dans la presse écrite qui se sont déroulées depuis pratiquement deux ans, en présence de la Scam, entre représentants « de bonne volonté » des éditeurs des différents secteurs de la presse écrite et représentants des syndicats des journalistes professionnels les plus actifs, elles ont abouti en octobre 2007 à l'élaboration d'un dispositif encadrant la cession des droits des journalistes à la publication les employant. Ce dispositif a depuis lors été présenté et discuté au sein des différentes parties prenantes et mis entre les mains du ministère de la culture, pour mise en forme dans la perspective d'une modification législative prochaine.

4 Actions en faveur de la relation avec les auteurs

La formation des auteurs

Mis en place en 2005, les ateliers du droit d'auteur connaissent un succès croissant. Organisés par le service juridique de la Scam une fois par trimestre, ils donnent aux auteurs de télévision des bases juridiques sur les contrats. Certains abordent le statut social et fiscal de l'auteur. 2007 a été l'occasion de mettre en place des ateliers plus spécialisés à l'attention des nouveaux membres d'une part, et des auteurs de l'écrit d'autre part.

Enquête sur les contrats

La Scam a mené une enquête auprès des auteurs audiovisuels ayant perçu des droits au cours des deux dernières années, en leur adressant un questionnaire relatif aux pratiques contractuelles avec leurs producteurs. Cette enquête, publiée dans la Lettre de la Scam de mars 2008, a permis de mettre en évidence que 75 % des producteurs ne pratiquent pas la reddition des comptes que la loi leur impose. Les chiffres édifiants confirment les résultats d'une enquête menée sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication et rendue publique fin 2007. La Scam et la Sacd ont donc demandé la mise en place d'un observatoire permanent de la rémunération des auteurs. Pour marquer sa volonté de faire aboutir ce dossier, la Scam a décidé de mener une enquête similaire en 2008, auprès des sociétaires du répertoire de l'écrit.

L'Auditorium de la Scam

En décembre 2006, le conseil d'administration a décidé de donner à la Salle de projection de l'avenue Vélasquez, le nom de Charles Brabant, en hommage à l'auteur et président fondateur de la Scam. Dans cette salle de 99 places, chaque soir, du lundi au jeudi, les auteurs membres de la société peuvent organiser la projection de leur film, la présentation de leur livre ou de leur site internet des auteurs et se retrouver entre professionnels et entre amis dans leur « Maison ». Toutes les œuvres relevant du répertoire y trouvent leur place. Pour la somme de 100 €, la prestation prévoit, en plus de la mise à disposition de la salle, les essais techniques, la réalisation et l'impression de 300 cartons d'invitation ainsi que la jouissance d'espaces pour le cocktail. En 2007, 147 soirées y ont été organisées parmi lesquelles 20 manifestations culturelles de la Scam et la présentation de 24 brouillons d'un rêve.

L'activité du Pôle relations auteurs

Le Pôle relation auteurs offre tant aux auteurs membres de la Scam qu'aux auteurs non-membres un véritable service d'information, d'orientation, d'accompagnement et de conseil dont la qualité est aujourd'hui reconnue.

Il assure également la recherche des auteurs, membres ou non membres, n'ayant pas déclaré leurs œuvres diffusées. Ces actions préventives évitent ainsi la mise en compte d'attente, des droits calculés et non versés. Ainsi, en 2007, on constate un taux de retour des adhésions de 78 %. Cette démarche a permis également une meilleure communication vers ses nouveaux auteurs et le suivi de leur dossier.

La Scam poursuit la refonte de son système d'information

Face à l'explosion des nouveaux médias, tels que la téléphonie mobile, la VOD, la Scam se doit d'être réactive et d'anticiper dès aujourd'hui les évolutions naissantes, qui risquent demain de modifier sensiblement les habitudes du public. Ne sachant pas précisément quels seront les vecteurs porteurs de ces nouvelles économies, dans les années à venir, il convient dès aujourd'hui de préparer notre système d'information à ce changement.

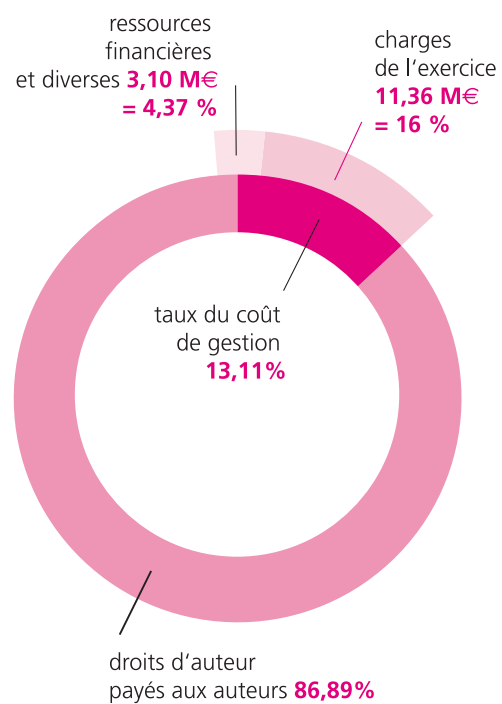
Pour ce faire, le Scam a lancé un programme ambitieux de modernisation de ses outils (applications et bases de données).

Ainsi, après la modernisation de la chaîne de répartition et des applications financières, la Scam a débuté en 2007 la refonte de la base auteurs et contacts, qui sera poursuivie en 2008 et 2009 par celle des bases œuvres audiovisuelles, radiophoniques, écrit, ainsi que par la recherche de nouvelles solutions facilitant l'analyse des exploitations, déjà initiée grâce au travail soutenu des analystes médias qui s'est traduit par l'avancement du calendrier de répartition en 2007.

A travers cette refonte, de nouveaux services seront proposés aux auteurs, telle que l'adhésion et la déclaration des œuvres en ligne via les portails internet et extranet de la Scam.

5

La gestion de la Scam



5 La gestion de la Scam

Le coût net de la gestion en 2007

Tableau du rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006	%
charges brutes de l'exercice	11 382 746	10 284 965	10,7
à déduire			
- charges exceptionnelles sur exercices antérieurs			
- valeur nette comptable des actifs cédés	27 459	2 263	
charges propres à l'exercice	11 355 286	10 282 703	10,4
à déduire			
- ressources financières	-2 773 711	-1 547 250	79,3
solde des charges nettes des ressources financières	8 581 575	8 735 453	-1,8
à déduire			
- ressources diverses	-330 765	-467 129	-29,2
à ajouter			
+ résultat de l'exercice	1 052 602	251 194	319,0
prélèvements comptabilisés en produits	9 303 412	8 519 518	9,2
perceptions de l'exercice	70 938 696	63 890 881	11,0
taux du coût de gestion	13,11 %	13,33 %	

L'année 2007 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de 1 052 602,12 € (voir détail des comptes en annexe 1 pages 2, 3 et 4). Le taux du coût de gestion pour l'année 2007 a légèrement diminué (- 0,22 points ; - 1,65 %) par rapport à l'année précédente. L'ensemble des charges d'exploitation progresse de 10,4 % après 3 ans de baisses consécutives. Les principaux éléments de cette progression sont :

- une évolution de la masse salariale, + 384 K€, liée aux augmentations légales et discrétionnaires, à la variation des effectifs et à la réorganisation de deux services (promotion de salariés).
- un complément de réserve pour les retraites du personnel, + 228 K€, nécessaire pour tenir compte de la variation des effectifs depuis la création du contrat et des changements intervenus en matière de retraite.
- une augmentation du coût du crédit-bail, + 106 K€, suite à la remontée des taux des marchés financiers.
- une augmentation de coûts de maintenance informatique, +109 K€, pour renforcer les moyens de l'infrastructure et la sécurité.
- une provision pour moins-values latentes liées à la crise des marchés, + 183 K€.

Les produits financiers ont progressé de 79,3 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par la remontée des taux du marché monétaire sur les mouvements courants et par les plus-values réalisées lors des opérations d'arbitrage (changement de produits de placement arrivant à terme).

Ventilation des charges propres à l'exercice - en M€

charges de personnel	6 353	55,94 %
achats et charges externes	4 184	36,85 %
informatique	894	
immeuble (*)	1 394	
fonctionnement	1 896	
impôts et taxes	126	1,11 %
amortissements	680	5,99 %
charges exceptionnelles	12	0,11 %
total	11 355	

(*) Le montant du prélèvement sur perceptions (2%) comptabilisé en recette pour 2007 s'élève à 1 269 K€

Gestion financière

Le taux moyen des placements, réalisés par la société pour la gestion de sa trésorerie courante, a été de 3,80 % en 2007. Ce taux est légèrement inférieur aux taux courants du marché monétaire (EONIA Capitalisé: 3,86 %) et traduit l'impact de la crise des « subprimes » et de la nervosité des marchés financiers durant le deuxième semestre 2007 sur les placements opérés antérieurement. L'impact des moins-values réalisées et latentes au 31 décembre sur le taux moyen des placements est de 0,38 %.

Retenues statutaires 2007

Audiovisuel

chaînes de télévision	
diffusions hertzienne, par câble et par satellite	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits d'exploitation cinématographique	10 %
droits de reproduction des vidéogrammes	3 %

Sonore

radios	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques et ventes (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction des phonogrammes	3 %
primes d'inédit	3 %
conventions individuelles	3 %

Écrit

droits de reproduction presse	12 %
droits de récitation publique	5 %
droits de reprographie (photocopie)	3 %
droits d'édition et de traduction	3 %
droits de prêt	3 %

Autres répertoires

droits de reproduction et de représentation d'œuvres journalistiques *	9,5 %
droits de reproduction sites web	5 %
droits de reproduction cédérom	5 %

* sur supports et réseaux multimédias

Retenues des sociétés d'auteurs avant reversement à la Scam (*)

SACD

exploitation télévisuelle	
copie privée	7 %
œuvres littéraires adaptées	7 % et/ou 11 %
représentation publique	
récitations et lectures publiques	9 % ou 13 %

SACEM

exploitation télévisuelle et radiophonique	
droits de représentation (contrats généraux)*	0,00 %
récepteurs publics télévision et radio	19,50 %

SDRM

exploitation multimédia	
frais sur les encaissements sites web et cédérom	3 %
exploitation radiophonique	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
prélèvements sur les radios locales privées	19 %
exploitation télévisuelle	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
exploitation vidéographique et phonographique	
frais sur les encaissements vidéo	9,37 %
frais sur les encaissements phono	12,37 %

* Aucune retenue n'est pratiquée sur les contrats généraux communs.

5 Scam Belgique

2007 marque une nouvelle année de développement pour la Scam en Belgique.

Outre un dynamisme particulier de l'action culturelle du Comité belge, les activités les plus significatives concernent la gestion des droits dans le domaine du numérique et le perfectionnement de ses répartitions.

Cette année, la Scam a été confrontée à l'émergence sur le marché belge (4 millions d'abonnés) d'une offre nouvelle de bouquets numériques (câble, satellitaire ou internet) offrant un catalogue de chaînes de plus en plus étendu au téléspectateur/consommateur belge. Mais c'est sans doute dans les domaines de la Vidéo à la demande et du « podcasting », gratuit ou payant que la diversification des opérateurs sera finalement la plus importante.

L'action de la Scam, comme celle des autres SPRD, s'amplifie donc prioritairement dans ce domaine, avec pour objectif de créer le dialogue et les conditions permettant d'intégrer ces nouveaux opérateurs et ces nouveaux modes d'exploitations dans une gestion claire, efficiente et respectueuse des droits des auteurs.

Certaines négociations entamées en 2007 se promettent d'être longues...

Soulignons encore que 2007 a permis de consolider la collaboration de la Scam, avec la Sacd et la Sofam, afin d'élargir la gamme des services proposés aux auteurs s'adressant à la Maison de la rue du Prince royal à Bruxelles.

Sur le plan des perceptions – encaissements – répartitions - adhésions

Quelques chiffres : l'audiovisuel (primaire, câble et copie privée) totalise 3 128 020,55 € de perception en 2007 dont 1 699 669,86 € perçus en commun avec la Sacd.

En reprographie, la somme de 1 251 669,86 € a été perçue, en commun avec la Sacd.

Au total, l'encaissement de la Scam en Belgique du 1/1 au 31/12/2007 s'élève à 4 744 212,74 €, contre 4 203 993,73 € en 2006, dont le montant de 1 004 256,07 a été reversé à la Sacd.

La somme de 2 409 050,45 € a été répartie aux auteurs résidents belges au cours de l'année 2007, contre 1 375 146,31 € en 2006.

La délégation belge de la Scam comptabilise 167 nouvelles adhésions en 2007 contre 101 en 2006.

Les charges prévues au budget sans tenir compte des produits financiers étaient de 558 170,20 €; les dépenses totales se sont finalement élevées à 496 822,60 €.

Sur le plan externe

Reprographie et prêt public (écrit)

Les mécanismes établis durant les années de gestion par la Scam (1998/2004) ont permis à Reprobél de poursuivre sa croissance. La société belge du droit de reprographie, désormais dirigée par M. Benoit Proot, a perçu au cours de l'année 2007 près de 24 millions d'euros. Comme la loi le veut, la moitié des sommes ainsi perçues en 2007 sera répartie au sein du Collège des sociétés d'auteurs au cours de l'année 2008.

Le collège s'est également penché sur le règlement de répartition des rémunérations pour prêt public dont la première répartition devrait avoir lieu en 2008.

Copie privée

Auvibel, la société de gestion de la copie privée, a perçu au cours de l'année 2007 plus de 20 millions d'euros. Le programme de rattrapage des répartitions a été mis en œuvre au Collège des auteurs, où la question de la valorisation des œuvres des journalistes débouchera vraisemblablement sur des aménagements au règlement de répartition.

Sur le plan interne

Le perfectionnement des répartitions aux auteurs fut un des grands objectifs rencontré durant l'année 2007. Ce travail d'accélération et de liquidation des soldes a permis d'augmenter le montant versé aux auteurs résidant en Belgique de 75 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, les droits de la reprographie des années 1998 à 2003 ont été quasi intégralement liquidés en 2007.

La gestion de l'analyse des diffusions sur les chaînes belges par Bruxelles s'accroît également, en étroite collaboration avec la Scam à Paris.

Activité annexe

Bela, le site de promotion des auteurs belges de la Sacd et de la Scam poursuit son aventure. Désormais subsidié par le Ministère de la Culture, il devrait s'enrichir de nouveaux auteurs et se muer en site vivant d'une « Communauté des créateurs francophones » en ligne.

Comité Belge

Sous la présidence de Françoise Wolff et avec le concours de Frédéric Young, le Comité a maintenu une importante activité de communication vers les membres, de contacts avec la profession et de développements très positifs des programmes d'action culturelle et notamment des bourses aux auteurs et des actions multiples au sein des divers festivals. Des projections d'œuvres de qualité du répertoire sont désormais organisées mensuellement.

Enfin, le Comité et Frédéric Young ont activement représenté la Scam dans les intenses débats de politique culturelle belge (Missions du Service public de l'Audiovisuel, Coalition belge francophone pour Diversité culturelle), ainsi que dans plusieurs conseils culturels, comme le Conseil du Livre.

Pour plus d'informations : www.scam.be

Les commissions 2007/2008

Commission des auteurs d'œuvres audiovisuelles

Membres de droit (de juin 2007 à juin 2008) Anne Andreu, Patrick Benquet (président de la commission), Ange Casta, Jean-Marie Drot, Patrick Jeudy, Claude Lanzmann, Frédéric Mitterrand, Alain de Sédouy, Guy Seligmann (président de la Scam), Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade. **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2007 à juin 2008)** Morad Ait-Habbouche, Danièle Alet, Olivier Ballande, Nina Barbier, Philippe Baron, Jean Bertrand, Robert Bober, Jean Brard, Jarmila Buzkova, Patrick Cazals, Cécile Clairval-Milhaud, Evelyne Clavaud, Eric Colomer, Jacques Debs, Vincent Froehly, Anne Georget (vice-présidente de la commission), Cécile Iordanoff, Elisabeth Kapnist, Jenny Keguinier, Rémi Lainé, Jean-Claude Luyat, Marie Mandy, Philippe Picard, Karel Prokop, Sylvain Roumette, Daniel Serre, Monique Tosello, Geneviève Wiels.

Commission des auteurs d'œuvres du répertoire sonore

Membres de droit (de juin 2007 à juin 2008) Pierre Bouteiller (président de la commission), Denis Cheissoux, Kathleen Evin, Martine Kaufmann. **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2007 à juin 2008)** Martine Abat, Christian Clères, Andréa Cohen, José-Manuel Lamarque, Emmanuel Laurentin, Emmanuel Moreau (vice-président de la commission), Carole Pither, Stéphane Salzman, Escarlata Sanchez, Janine Marc-Pezet (cooptée en mars 2008).

le conseil d'administration 2007/2008

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles Anne Andreu, Patrick Benquet, Ange Casta, Jean-Marie Drot, Patrick Jeudy, Claude Lanzmann, Frédéric Mitterrand, Alain de Sédouy, Guy Seligmann (président de la Scam), Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade **Collège des œuvres de commande institutionnelle** André Delacroix (trésorier) **Collège des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques** Virginie Guilminot **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores** Pierre Bouteiller, Denis Cheissoux, Kathleen Evin, Martine Kaufmann **Collège des auteurs de l'écrit** Catherine Clément, Olivier Weber **Collège des journalistes** Michel Diard (vice-président de la Scam) **Collège des images fixes** Peter Knapp **Comité belge de la Scam** Françoise Wolff (présidente du comité belge)

le comité belge 2007/2008

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles Loredana Bianconi, Marie-France Collard, André Dartevelle, Pascal Perez, Françoise Wolff (présidente du comité belge) **Collège des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques** Alok Nandi **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores** Sylvie De Roeck **Collège des auteurs de l'écrit** Thomas Gunzig (vice-président du comité belge), Jean-Jacques Jespers, Anita Van Belle, Jean-Pierre Verheggen, Marie Wabbes

Rapport présenté par Laurent Duveillier, délégué général - gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 19 mars 2008. Etaient présents : Guy Seligmann (président), Patrick Benquet, Pierre Bouteiller, Denis Cheissoux, Catherine Clément, André Delacroix (trésorier), Michel Diard (vice-président), Jean-Marie Drot, Virginie Guilminot, Patrick Jeudy, Henri de Turenne, Françoise Wolff.

Commission des auteurs d'œuvres de commande institutionnelle

Membre de droit (de juin 2007 à juin 2008) André Delacroix (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2007 à juin 2008)** Jean-Louis Burési, Bernard Dumas (vice-président de la commission), Bruno Fabresse, Ingrid Janssen, Bernard Jourdain, Fabienne Le Loher.

Commission des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques

Membre de droit (de juin 2007 à juin 2008) Virginie Guilminot (présidente de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2007 à juin 2008)** Laure Delesalle, Lyonel Kouro, Gérard Lafont, Frédérique Mathieu, Philippe Rouget. **Membres désignés par le conseil d'administration (de octobre 2007 à juin 2008)** Béatrice Augereau, Jacques Barsac, Eric Bernaud, Marie-Laure Bruneau, Alain Burose, Axel Clevenot, , Stéphane Druais, , Jérôme Lefdup, Alain Longuet (vice-président de la commission), Yves Smadja.

Commission des auteurs de l'écrit

Membres de droit (de juin 2007 à juin 2008) Catherine Clément, Olivier Weber (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2007 à juin 2008)** Alain Dugrand, Michèle Kahn, Pascal Ory (vice-président de la commission), Antoine Perraud, Daniel Picouly. **Membres désignés par le conseil d'administration (de décembre 2007 à juin 2008)** Claude Aziza, Pierre Haski.

Commission des journalistes

Membre de droit (de juin 2007 à juin 2008) Michel Diard (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de octobre 2007 à juin 2008)** Patrick Boitet, Jean-Marc Chardon, Olivier Da Lage, Michel Eicher, Jean-Jacques Le Garrec, Dominique Pradalié, Jean-François Tealdi.

Commission spéciale

En vertu du décret 2001-334 du 17/04/2001 de juin 2007 à juin 2008 Michel Duvernay, Roger Dadoun, Philippe Marcoux, Marc Pavaux, Claude Vajda, Jean-René Vivet.

Scam *

France

5, avenue Velasquez

75008 Paris

Tél. 01 56 69 58 58

Fax 01 56 69 58 59

communication@scam.fr

www.scam.fr

Scam *

Belgique

rue du Prince Royal, 87

1050 Bruxelles

Tél. (2) 551 03 20

Fax (2) 551 03 25

infos@scam.be

www.scam.be

Scam *

Canada

Bureau 202

4446 Boulevard Saint Laurent

Montréal PQ H2W 1Z5

Tél. (514) 738 88 77

Fax (514) 342 46 15

info@scam.ca

www.scam.ca